



## Ex compagnon, enfant en commun et harcèlement

-----  
Par Mlledulimousin

Bonjour, j'ai besoin d'un avis sur ma situation. Je suis séparée du papa de mon enfant, j'ai la garde principale mais il a un large mode de garde, pour faire simple il voit notre enfant 13 jours sur 14 et 4 nuits sur 14 jours, il y a eut un jugement et nous nous sommes mis d'accord là dessus. Le soucis vient plutôt de la fréquence de ses messages malgré le fait qu'il voit notre enfant très souvent il envoie des vidéos de lui à notre enfant qui n'a même pas encore deux ans à hauteurs de 3 fois environs par jours sachant qu'il la voit sur la journée et même après l'avoir vu dans l'heure qui suit j'en ai... Environ 5-6 sur mon weekend avec elle également et je ne compte pas le nombre de photo où il lui écrit des textes dessus. Quand il envoie un message écrit il parle à l'enfant (qui ne sait pas lire forcément) et non à moi, même sur ce qui concerne l'organisation ou l'éducation par exemple. Il est en permanence omniprésente même sur mon temps de garde finalement et je n'en peux plus psychologiquement de le voir en permanence, j'en ai la boule au ventre des que son nom s'affiche car il n'y a pas que les messages pour l'enfant, quand il s'adresse à moi c'est pour être méchant et remettre en cause mon rôle de mère.

Peut-il y avoir des restrictions sur les nouvelles qu'il donne ?

Un grand merci à vous d'avance de me lire et me répondre.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Rien ne vous oblige à recevoir tous ces messages.

Ni à les montrer à l'enfant.

Bloquez son numéro.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Mlledulimousin,

Je ne partage pas entièrement l'avis de Yapasdequoi et je pense que c'est bien de l'harcèlement. C'est comme s'il vous laissait une enveloppe avec une clé USB dans votre boîte aux lettres, 5 fois par jour.

Allez faire part de votre état à votre médecin et écrivez au juge !

Cdt

-----  
Par Mlledulimousin

Yapasdequoi : bloquer son numéro est impossible, je suis dans le devoir d'avoir un minimum de communication concernant l'enfant mais il est en droit de prendre des nouvelles aussi. Le gros problème est bien sa fréquence qui me paraît telle du harcèlement.

Jpgroussard : j'ai tellement peur de devoir me confronter à lui face à un juge mais effectivement si vous me confirmez que sa ressemble à du harcèlement sa ne peut pas durer ainsi. J'ai oublié d'ajouter qu'il envoie des messages vocaux aussi...

Merci à vous d'avoir répondu.

-----  
Par yapasdequoi

Vous pouvez porter plainte pour ce harcèlement.

Vous pouvez aussi saisir à nouveau le juge pour imposer un mode de communication plus raisonnable.

Toutefois lorsque l'enfant est avec vous, je ne saisis pas vraiment la nécessité de recevoir ces messages. Parfois

éteindre le téléphone est préférable ? Tout le monde a un droit à la déconnexion.